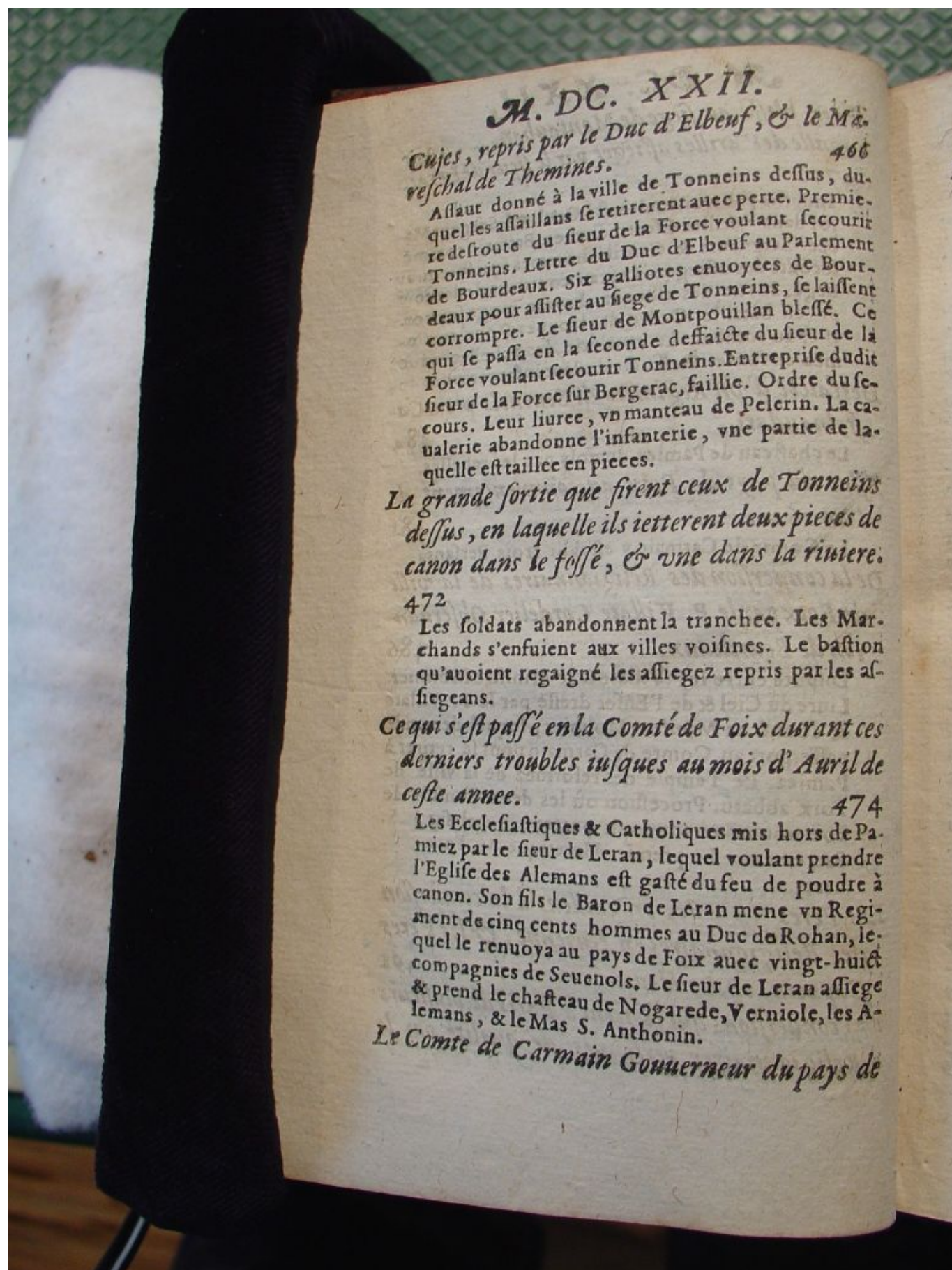


tome_08_table_1622_20.jpg



M. DC. XXII.

*Cujes, repris par le Duc d'Elbeuf, & le M^{re}.
veschal de Themines.* 466

Assaut donné à la ville de Tonneins dessus, duquel les assaillans se retirerent avec perte. Premiere defroute du sieur de la Force voulant secourir Tonneins. Lettre du Duc d'Elbeuf au Parlement de Bourdeaux. Six galliotes enuoyees de Bourdeaux pour assister au siege de Tonneins, se laissent corrompre. Le sieur de Montpoullan blessé. Ce qui se passa en la seconde deffaite du sieur de la Force voulant secourir Tonneins. Entreprise dudit sieur de la Force sur Bergerac, faillie. Ordre du secours. Leur liuree, vn manteau de Pelerin. La cavalerie abandonne l'infanterie, vne partie de laquelle est taillee en pieces.

La grande sortie que firent ceux de Tonneins dessus, en laquelle ils ietterent deux pieces de canon dans le fossé, & vne dans la riviere.

472

Les soldats abandonnent la tranchée. Les Marchands s'enfuient aux villes voisines. Le bastion qu'avoient regaigné les assiegez repris par les assiegeans.

Ce qui s'est passé en la Comté de Foix durant ces derniers troubles iusques au mois d'Auril de ceste année.

474

Les Ecclesiastiques & Catholiques mis hors de Parmiez par le sieur de Leran, lequel voulant prendre l'Eglise des Alemans est gasté du feu de poudre à canon. Son fils le Baron de Leran mene vn Regiment de cinq cents hommes au Duc de Rohan, lequel le renuoya au pays de Foix avec vingt-huict compagnies de Seuenols. Le sieur de Leran assiege & prend le chasteau de Nogarede, Verniole, les Alemans, & le Mas S. Anthonin.

Le Comte de Carmain Gouverneur du pays de

M. DC. XXII.

Foix blessé au siege de Montauban. 477
La ville de Varilles assiegee par le sieur de Leran.

477
 Inuestie par trois endroicts. Gouliard Sergent Major dans Varilles. Escarmouches. Batterie commencée. Seigneurs & Gentils-hommes qui furent au secours des assiegez. Leyran contraint de lever le siege. Sortie des assiegez. Leyran range ses troupes en bataille. Ordre des troupes Royales pour aller au combat. La cavalerie des rebelles reformez en fuite. Deffaite de leur infanterie.

Desfaite d'un Regiment de Seuenols prez Castelnaudari. 484

Le chasteau de Pamiez demoly par les rebelles.
Estat du pays de Foix au commencement de l'an 1622. 481

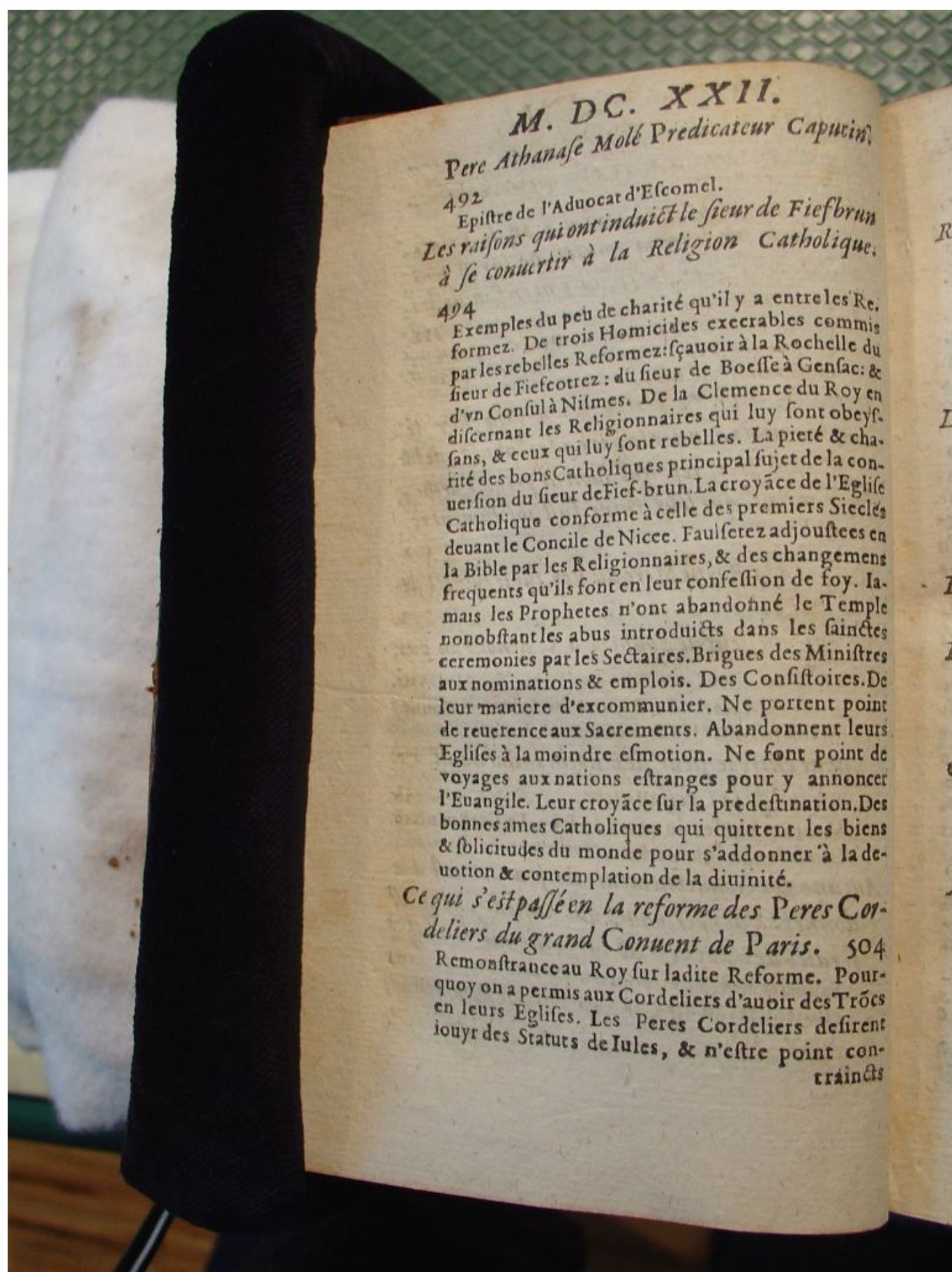
Le Comte de Carmain y establit trois Persans.
De la conuersion des Religionnaires de la ville de Foix par le P. Villate Cordelier Observant de Bourdeaux. 486

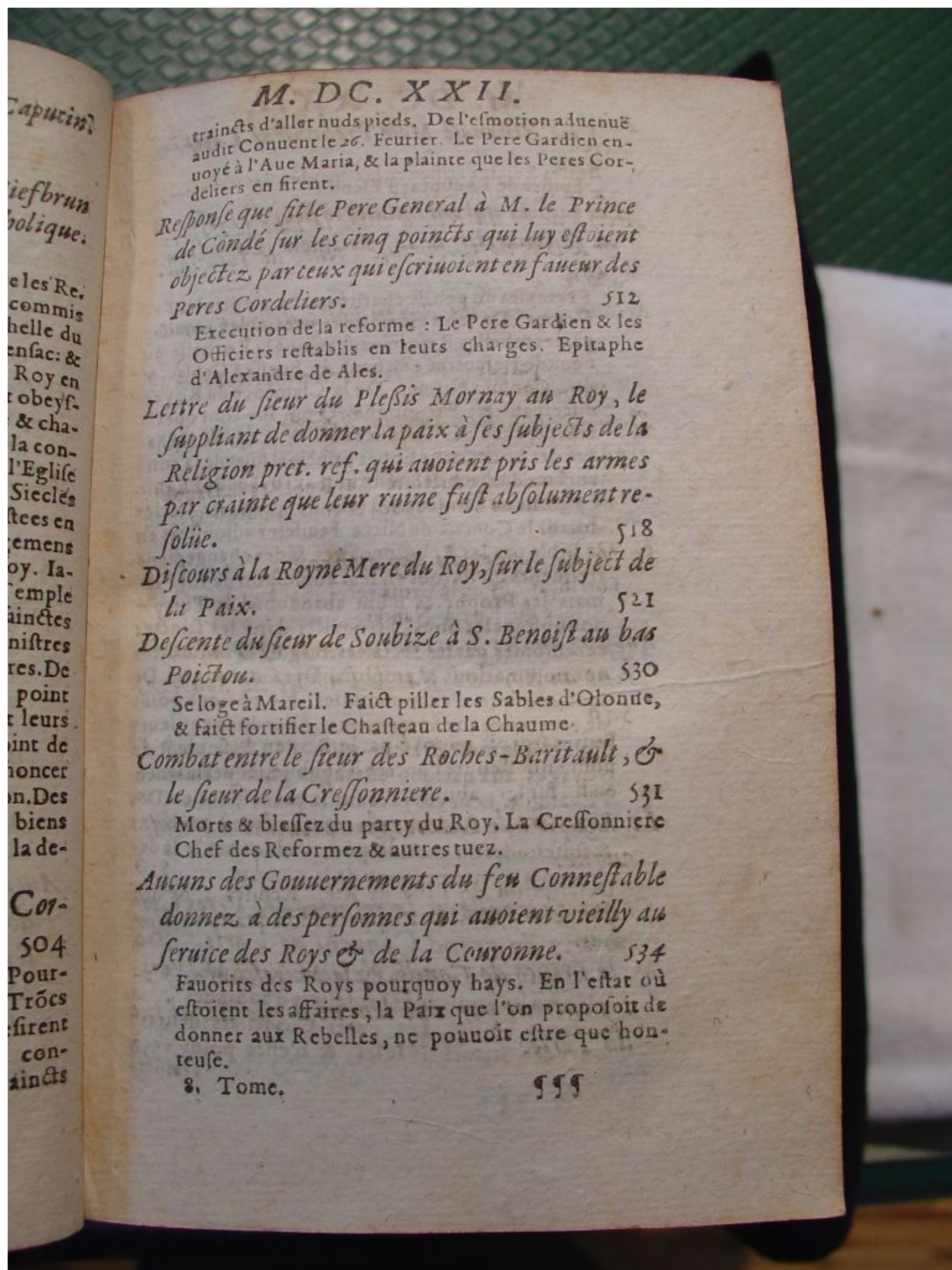
Dispute entre le P. Villate & le Ministre Molinier. Liure du Ciel & de l'Enfer dressé par le P. Villate & donné au Ministre Molinier, lequel demande passe-port au Comte de Carmain pour se retirer à Pamiez. Le Temple des reformez de la ville de Foix abbatu. Procession où les deux Consuls de Foix nouveaux conuertis portent le ciel sur le S. Sacrement. Le premier Heretique de Foix conuert.

Les Peres Iesuistes travaillent à la conuersion des Religionnaires en Guyenne, & les Peres Capucins en Poictou. 491

Des conuersions qui se firent à Paris de plusieurs Religionnaires personnes de qualité par le

tome_08_table_1622_22.jpg





M. DC. XXII.

traincts d'aller nuds pieds. De l'esmotion aduenue
audit Conuent le 26. Feurier. Le Pere Gardien en-
uoyé à l'Aue Maria, & la plainte que les Peres Cor-
deliers en firent.

*Response que fist le Pere General à M. le Prince
de Condé sur les cinq poincts qui luy estoient
objectez par ceux qui escriuoient en faueur des
Peres Cordeliers.* 512

Execution de la reforme : Le Pere Gardien & les
Officiers reestablis en leurs charges. Epitaphe
d'Alexandre de Ales.

*Lettre du sieur du Plessis Mornay au Roy, le
suppliant de donner la paix à ses subjects de la
Religion pret. ref. qui auoient pris les armes
par crainte que leur ruine fust absolument re-
solue.* 518

*Discours à la Roynne Mere du Roy, sur le subject de
la Paix.* 521

*Descente du sieur de Soubize à S. Benoit au bas
Poictou.* 530

Seloge à Mareil. Faiet piller les Sables d'Olonne,
& faiet fortifier le Chasteau de la Chaume.

*Combat entre le sieur des Roches-Baritault, &
le sieur de la Cressonniere.* 531

Morts & blesez du party du Roy. La Cressonniere
Chef des Reformez & autres tuez.

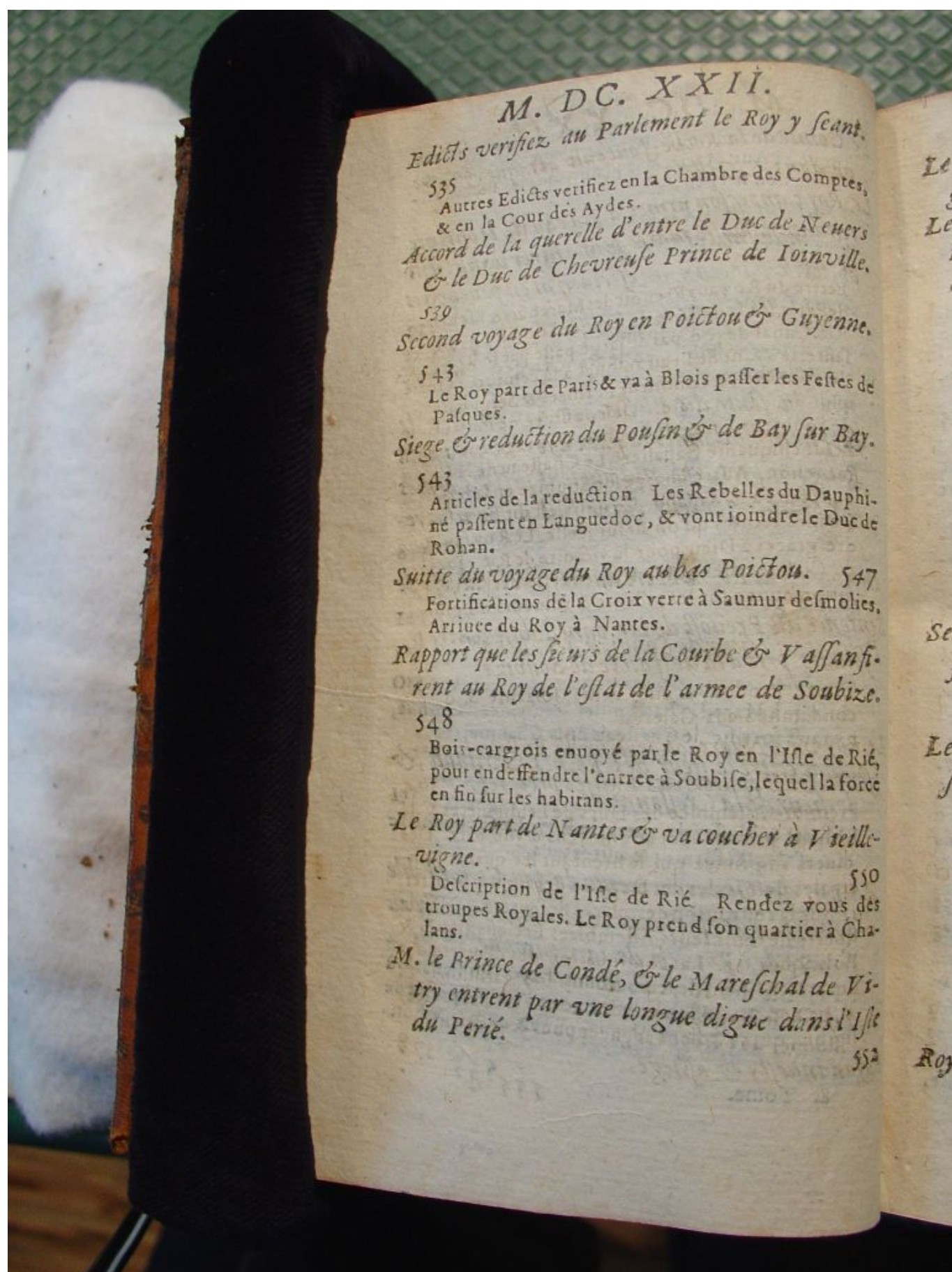
*Aucuns des Gouvernemens du feu Connestable
donnez à des personnes qui auoient vieilly au
service des Roys & de la Couronne.* 534

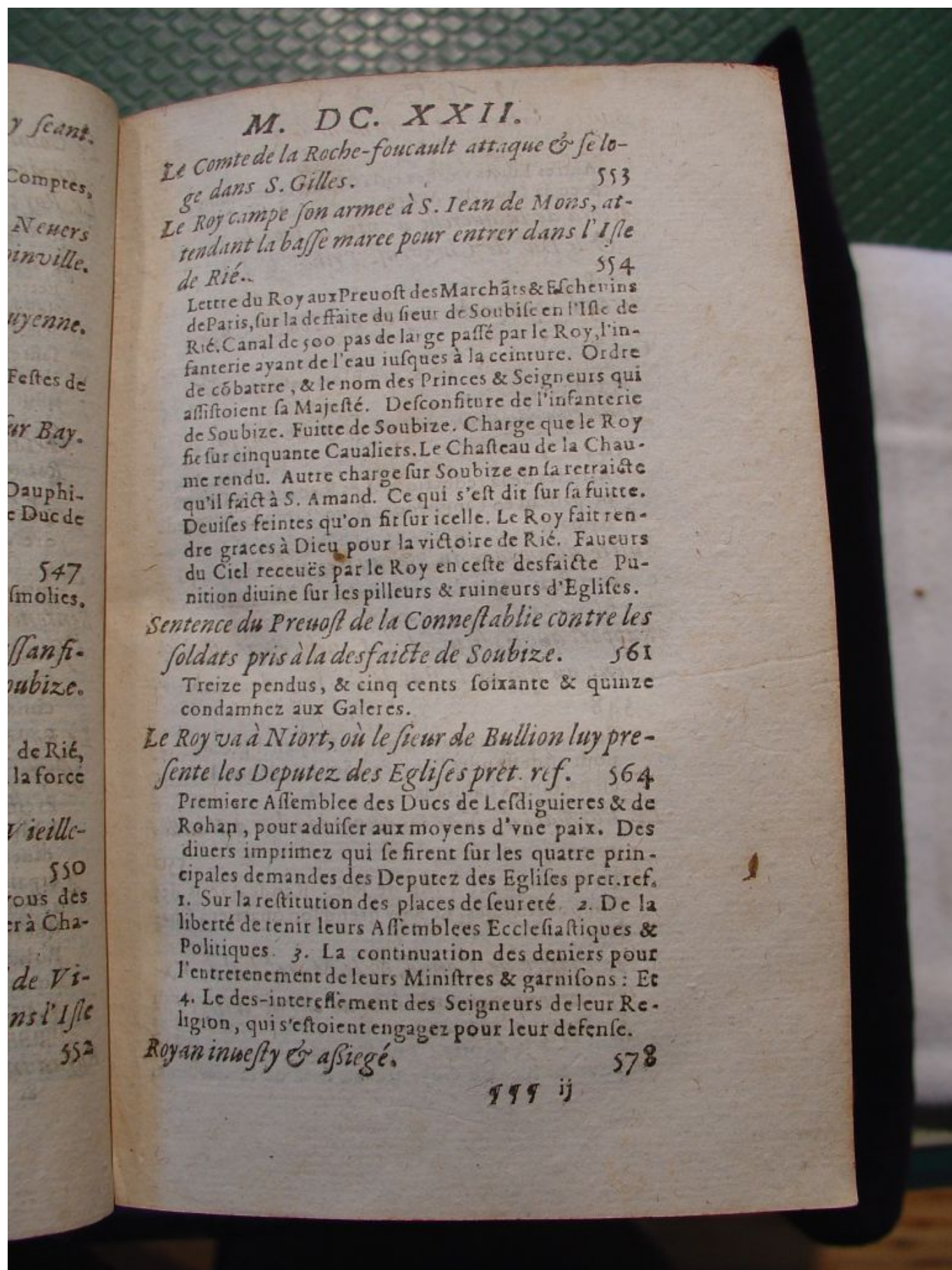
Fauorits des Roys pourquoy hays. En l'estat où
estoient les affaires, la Paix que l'on proposoit de
donner aux Rebelles, ne pouuoit estre que hon-
teuse.

8. Tome.

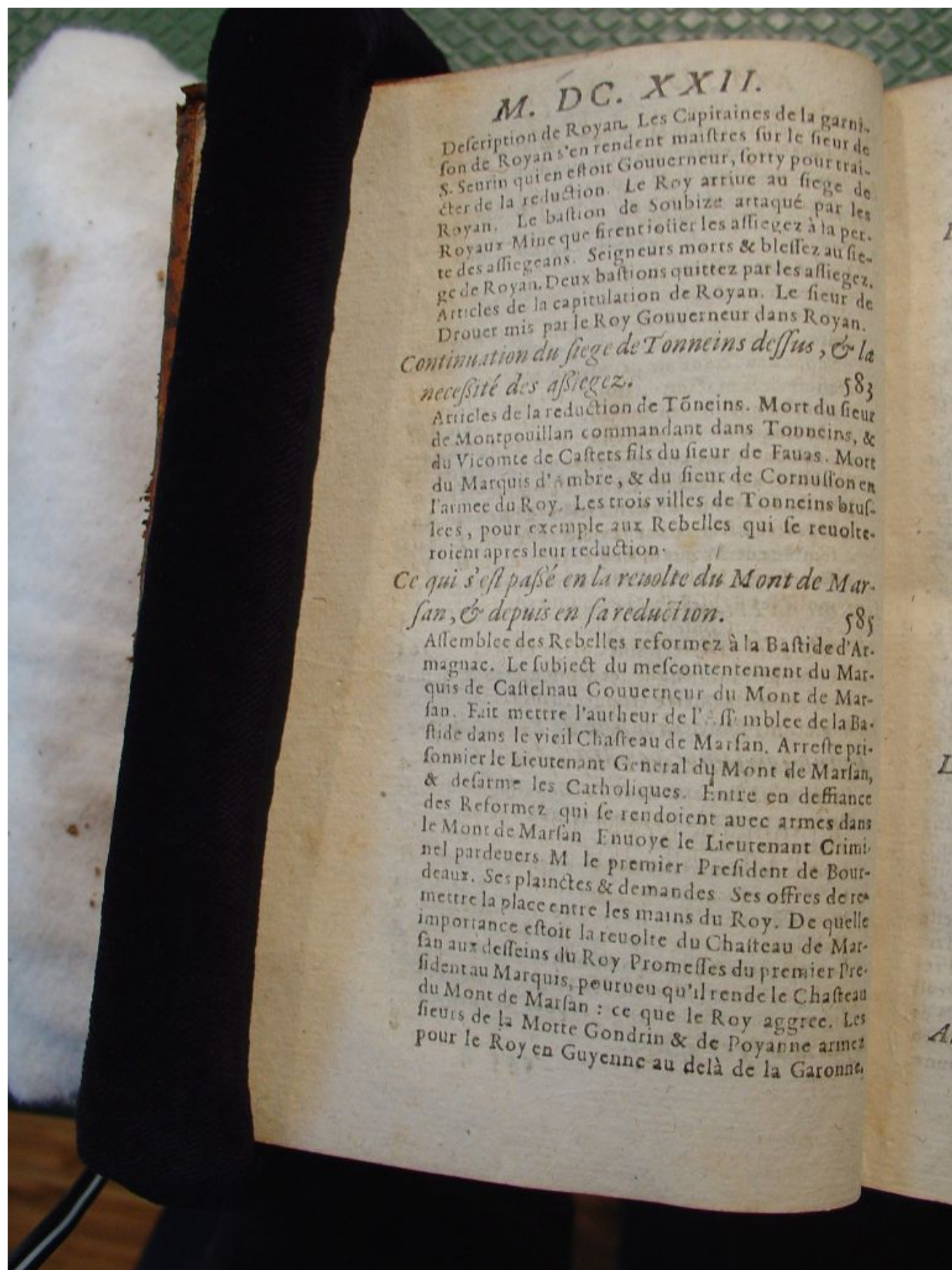
555

tome_08_table_1622_24.jpg





tome_08_table_1622_26.jpg



tome_08_table_1622_27.jpg

M. DC. XXII.

Monseigneur le Prince arriué à Bordeaux confirme les promesses faites au Marquis de Castelnau. Le Mont de Marsan remis entre les mains du Roy. Le Chasteau du Mont de Marsan razé.

Le proces fait & parfaict au Parlement de Bordeaux à Jean Paul de Lescun, iadis Conseiller au Conseil de Pau.

591

Interrogé. Demande son renuoy à la Chambre de l'Edict. Ce que l'Aduocat General dit contre ceste demande de renuoy. Arrest de debouté de renuoy. Supplie la Cour de le vouloir ouyr sur tous les chefs de son interrogatoire. Dit qu'on ne luy doit oster sa qualité de Conseiller. Pourquoi la Royne Ieanne ordonna que deux Conseillers du Conseil de Pau assisteroient au Consistoire Lescun deux fois député vers le Roy, & vne fois à l'Assemblée de Millaut. Confesse auoir fait l'Epistre au liure de la Persecution, & non le liure. Dit que c'est l'Assemblée de Montauban & Chamier qui l'ont fait. Dit n'auoir assisté au Cōseil où il fut deliberé de desmoler les Eglises des Catholiques. Dit auoir presidé vn mois au Conseil de Iustice. Ce qu'il dit contre les depositiōs des tesmoins qui luy furent confrontez. Confesse auoir signé les Commissions pour leuer des gens de guerre trouuees dans la malette. Conclusions des Gens du Roy.

Lescun condamné par Arrest d'estre traisné sur une claye ayant en teste vn escriteau portant, Criminel de leze Majesté, & President en l'Assemblée de la Rochelle, & estre mis en quatre quartiers.

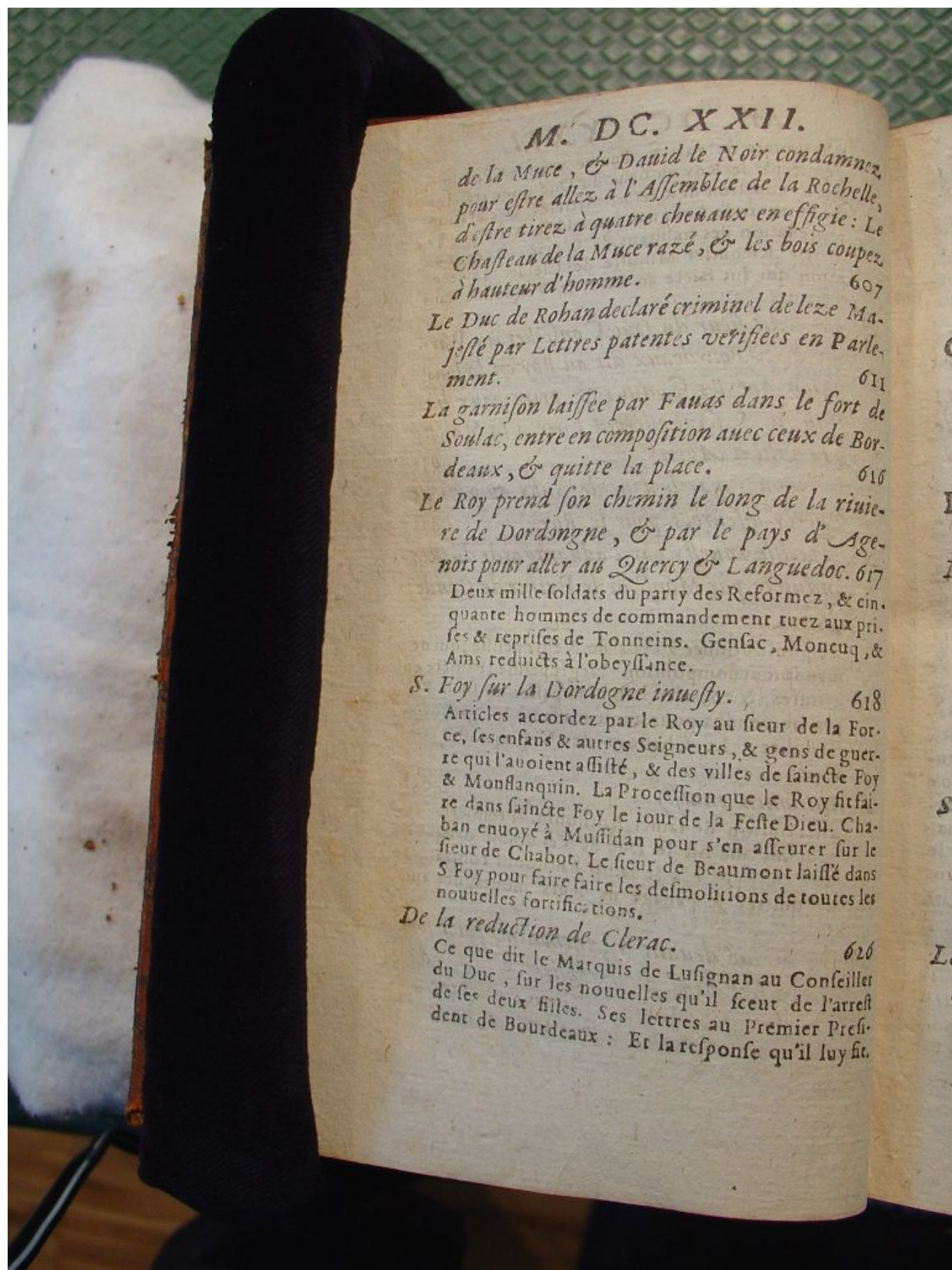
599

Ce que l'on disoit sur les morts violentes de Lescun, Chamier, & Haute Fontaine premiers auteurs de la Rebellion. Vers sur la mort de Chamier.

Arrest du Parlement de Bretagne contre le sieur

999 iij

tome_08_table_1622_28.jpg



M. DC. XXII.

Prisonniers de part & d'autre rendus. Pouvoir
donné par le Roy au sieur du Duc pour traiter
de la réduction de Clerac. Articles. Declaration
du Marquis de Lusignan sur lesdits Articles. La
protestation des habitans de Clerac, & celle de
Moyse Ricourtier Ministre de Clerac. La rece-
ption qui fut faite au Duc de Vendosme dans
Clerac.

*Ce que ledit sieur du Duc Conseiller au Par-
lement de Bourdeaux dit au Roy en la sous-
mission que les Consuls & principaux ha-
bitans de Clerac allerent faire à sa Majesté
en la ville d'Agen.* 633

*Places tenues par le Duc de Sully au pays de
Quercy assurees pour le Roy.* 635

*Negrepelisse inuesty par l'aduantgarde du Roy
conduicte par Monsieur le Prince de Condé.*

636

Responce donnee à ceux de Negrepelisse, qui de-
mandoient composition. Negrepelisse reduicte en
cendres, & tous les habitans passez au fil de l'es-
pee ou pendus pour avoir massacré les garnisons
Royales. Le Chasteau de Negrepelisse con-
serué.

S. Anthonin inuesty.

638

Description de saint Anthonin. Premieres ap-
proches que fist le Duc de Vendosme deuant S.
Anthonin. Ceux de saint Anthonin contraincts
de quitter le passage de leurs montaignes avec
perte.

*Le Roy arriué deuant S. Anthonin, faiet som-
mer les habitans de se rendre.*

640

La responce qu'ils firent. Turent sur le Trompet-
te qui les sommoit. On leur faiet perdre tout ce
qu'ils tenoient de reste dans leurs montaignes.

¶¶¶ iij

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan